



Déclaration préalable du Sgen-CFDT au CTSD du 22 février 2018 (carte scolaire 1^{er} degré en Ille et Vilaine)

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous remercions tout d'abord les services pour la qualité des documents. En ce CTSD de préparation de la rentrée 2018, nous tenons à dénoncer la suppression de 200 postes administratifs, au niveau national soit la moitié des postes créés pendant le quinquennat précédent. La situation va donc se dégrader de nouveau, au détriment des conditions de travail des personnels administratifs. Nous tenons à souligner combien ces personnels contribuent à la qualité du service rendu aux usagers. Ce sont elles et eux qui assurent le suivi administratif des élèves. Ce sont elles et eux qui assurent la gestion des personnels : leur affectation, l'organisation des remplacements notamment et également, comme nous pouvons le constater aujourd'hui, qui concourent par la construction et le recueil de données statistiques, à la bonne gestion de notre système éducatif et à la qualité du dialogue social.

Revenons à l'ordre du jour de ce CTSD. Si la priorité budgétaire pour le 1^{er} degré a été confirmée pour la rentrée 2018, elle ne suffit pourtant pas à accompagner les directives ministérielles de dédoublement de classes en REP et REP+. Ces injonctions sans les moyens supplémentaires adéquats mettent donc encore un peu plus sous tension les académies et les départements en les obligeant le plus souvent à puiser dans leurs ressources propres déjà insuffisantes ou à y consacrer l'essentiel de leur dotation.

Alors que notre académie avait reçu l'an dernier 65 postes pour une baisse d'effectifs estimée à 2400 élèves, elle n'a cette année reçu aucun poste pour une prévision identique. Elle doit donc répondre aux consignes ministérielles sans poste supplémentaire. En dépit de cette dotation académique nulle, notre département connaît une attribution de 47 postes. Cet arbitrage académique, s'il permet de prendre en compte le dynamisme démographique de notre département, se traduit par des pertes de postes dans les 3 autres départements. Les baisses démographiques enregistrées dans les Côtes d'Armor, le Finistère et dans une moindre mesure dans le Morbihan, permettront de conserver voire d'améliorer leur P/E mais ces pertes d'emplois sont évidemment de mauvaises nouvelles surtout lorsqu'elles se conjuguent avec des directives ministérielles consommatrices de postes.

C'est dans le contexte budgétaire déjà tendu de notre département que vous devez trouver les moyens de mettre en place les dédoublements annoncés au niveau national. Certes, les 47 postes attribués devraient permettre d'y répondre mais sans aucune marge de manœuvre pour tenter d'améliorer par exemple la situation très préoccupante du remplacement. Et cela d'autant plus que la réalité de rentrée en termes d'effectifs, souvent supérieurs aux prévisions en Ille et Vilaine, pourrait exiger de nouvelles créations de classes.

Vous annoncez la suppression de 8 postes de maitres surnuméraires, auxquels s'ajoute la suppression du poste de Dol de Bretagne faite en septembre dernier. Ce dispositif apportait de la souplesse dans l'organisation pédagogique des écoles, en leur reconnaissant un besoin particulier. Ce n'est certes pas une coupe massive comme on a pu le voir dans d'autres départements, mais nous craignons que ce ne soit que le début... De plus, cette inconstance génère de la frustration pour les collègues et les équipes qui s'y sont investis, leur donnant le sentiment de ne pas être respectés par leur employeur.

Ainsi, comment ne pas penser que le dispositif « CP à 12 » subira le même sort, au gré des alternances politiques. Au-delà de cela, ce dispositif risque de créer une forte instabilité dans les écoles : variation des cohortes d'une année sur l'autre, variation du temps de décharge des directeurs, révision de la carte de l'éducation prioritaire. De plus, 39 affectations d'emploi (dont 2 conditionnelles) sont absorbées par ce seul dispositif. Nous reconnaissons que le mode de calcul retenu dans notre département n'est pas défavorable aux autres classes de l'école. Les effectifs des CP en REP, et des CP-CE1 en REP+, sont écartés du total, ceci afin de calculer le nombre de postes nécessaires aux autres classes. En revanche, nous regrettons la rigidité du dispositif qui ne permet pas aux équipes la souplesse pédagogique nécessaire à l'éducation prioritaire.

Par ailleurs, nous avons noté votre volonté de prendre en compte l'inclusion à part entière. Les élèves d'ULIS sont comptabilisés dans les effectifs totaux de l'école. Cela permet à 9 écoles d'être en ouverture définitive ou conditionnelle. Nous espérons que le comptage des élèves d'ULIS avec le reste des élèves restera la politique de ce département pour les futures cartes scolaires comme pour les ajustements de rentrée, afin de garantir une stabilité dans les écoles.

Enfin, concernant la maternelle, à l'heure où le ministre annonce en faire une priorité, nous nous interrogeons sur la moyenne retenue pour permettre une ouverture ou empêcher une fermeture : il semble que de votre point de vue, 29 est un effectif acceptable en maternelle. C'est plus que l'an dernier, et en tout cas plus que ce qui est acceptable de notre point de vue. La maternelle ne devrait pas être la variable d'ajustement d'une carte scolaire. En élémentaire, cet effectif « acceptable » par classe reste cette année à 26 par classe. C'est stable, mais toujours élevé. Une évolution de la prévision d'effectifs, comme cela s'est vu ces dernières années, alourdirait encore davantage ces moyennes d'école.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos différentes demandes.